

[lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)

## La longue quête d'identité des personnes nées par don de gamètes : « Chaque jour, je regarde mon courrier la boule au ventre »

*Marine Durand*

12–16 minutes

- [Parentalité](#)
- [Vie intime](#)

Ils ont entre 28 et 41 ans, et se sont, un jour, posé des questions sur leur origine. Aujourd'hui engagés dans le parcours autorisé par la loi de bioéthique de 2021, afin de retrouver leur donneur, ils racontent leurs espoirs et leurs désillusions.

Article réservé aux abonnés



De son enfance heureuse, Pauline (tous les témoins ont souhaité

garder l'anonymat), 30 ans, ne garde en mémoire aucun mystère quant à sa naissance, aucune interrogation sur son identité. C'est une fois arrivée à l'âge adulte, et lorsque le désir d'enfant s'est fait ressentir, que la jeune femme s'est posé des questions. « *Mes parents ont mis six ans à nous avoir, ma sœur jumelle et moi, et j'ai commencé à angoisser au sujet de ma fertilité.* » Elle interroge sa mère, qui évoque un recours à une classique insémination artificielle, pour aider un peu la nature. « *Mais ça ne collait pas. Je sentais que quelque chose clochait. J'étais la seule de ma famille à avoir les yeux bleus, par exemple.* »

Peu avant l'arrivée de sa deuxième fille, en décembre 2021, elle s'adresse à nouveau sa mère, craignant de blesser son père en lui posant la question directement. Cette dernière finit par lui avouer, en larmes, qu'elle a été conçue à l'aide d'un don de spermatozoïdes. L'orthophoniste vit cette révélation comme un immense soulagement – « *cela me confirmait que je n'étais pas folle* » –, rapidement suivi d'un tourbillon d'interrogations : « *Qui suis-je réellement ? Est-ce que j'ai transmis des maladies génétiques à mes enfants ?* »

Alors, le 13 septembre 2022, dès que la loi l'y a autorisée, elle a rempli un formulaire sur le site de la nouvelle Commission d'accès des personnes nées d'une assistance médicale à la procréation aux données des tiers donneurs. La Capadd lui permettra peut-être de remonter à ses origines. « *Cela fait un an que j'attends une réponse. Au début, ça allait. Maintenant, ça devient difficile à supporter. J'aimerais contacter mon donneur pour avoir une photo, ou même seulement pour connaître mes antécédents médicaux : j'ai vécu deux grossesses en affirmant qu'il n'y avait pas de diabète dans mon entourage* », dit en soupirant Pauline, qui fait aussi de la pédagogie autour du don de gamètes sur son compte Instagram, @lapiecedepuzzle.

## **Une avancée de taille**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, une personne souhaitant faire don de ses spermatozoïdes, de ses ovocytes ou de son embryon doit accepter de communiquer son identité et une série de « *données*

*non identifiantes* » (couleur des yeux, situation familiale, motivations du don...) au centre d'étude et de conservation des œufs et du sperme humains (Cecos) où elle s'adresse. Ces informations seront transmises à l'enfant qui naîtra peut-être de ce don, si celui-ci en fait la demande, à compter de sa majorité. Les parents receveurs, eux, n'y auront pas accès.

Cette mesure, inscrite dans la loi de bioéthique du 2 août 2021, a été moins médiatisée que l'élargissement de la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples lesbiens et aux femmes célibataires, mais elle vient répondre à une demande ancienne des personnes conçues par don de gamètes. La France a procédé à une autre avancée de taille, en actant sa rétroactivité. Ce qui signifie que tous les gens nés de dons entre 1973, date de création des Cecos, et le 1<sup>er</sup> septembre 2022 (autour de 70 000 personnes, selon les estimations) peuvent tenter de retrouver leur donneur par le biais de la Capadd – les donneurs conservant le droit de refuser.

Président de PMAAnonyme, la première association de personnes nées par don, Alexandre Mercier salue ce qu'il considère comme une avancée majeure : « *Déjà, cela montre à la société que nous ne sommes pas seulement deux péquins à réclamer cet accès aux origines. Entre 600 et 700 personnes nous ont contactés* », assène le trentenaire. Il regrette cependant la lenteur de la commission. Et la complexité de la procédure.

Newsletter

[« Darons Daronnes »](#)

[Parents, enfants, questions et solutions : retrouvez nos articles autour de la parentalité](#)

[S'inscrire](#)

Lorsque la Capadd reçoit une demande, elle contacte le centre où a été réalisé le don. Il revient aux personnels des 33 Cecos de France, déjà débordés par la PMA pour toutes et par la congélation des ovocytes sans raison médicale, de mener les recherches dans des archives parfois vieilles de quarante ou cinquante ans. Puis de contacter le donneur, pour savoir s'il accepte de communiquer ses

données identifiantes ou non identifiantes. Un travail de fourmi, en somme. *« C'est un peu au bon vouloir de chacun... Et puis il y a des centres où les dossiers ont été détruits car, avant la loi de bioéthique de 1994, les Cecos n'étaient pas obligés de conserver les dossiers des donneurs »*, affirme Alexandre Mercier.

La mesure, qui choisit de faire passer le droit à savoir des enfants avant le droit au secret des géniteurs et des parents receveurs, a créé quelques remous. En juin 2023, le Conseil constitutionnel a dû se prononcer sur la légalité de cette nouvelle loi rétroactive. Il l'a jugée conforme à la Constitution.

Des associations de donneurs se sont aussi alarmées de cette levée de l'anonymat, craignant une baisse des dons. En réalité, la loi de bioéthique a plutôt agi comme un coup de projecteur, et entraîné une augmentation de ceux-ci. En 2022, 990 femmes (contre 836 en 2019) ont donné leurs ovocytes, et 764 hommes (contre 317 en 2019), leurs spermatozoïdes, selon l'Agence de la biomédecine. Ce qui reste bien en deçà des besoins.

## **Kit ADN**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, ils sont donc quelques centaines à espérer activement trouver leur géniteur. Davantage, d'ailleurs, que leur génitrice. A titre d'exemple, en 2019, 987 enfants sont nés grâce à un don de spermatozoïdes, et 409 d'un don d'ovocytes. La Capadd, placée sous la tutelle du ministère de la santé, avait reçu, au 1<sup>er</sup> juin, 397 demandes recevables, dont celle d'Aurélie, 28 ans, acheteuse dans une entreprise en région parisienne. Elle qui ne ressemble en rien à la famille de son père a appris il y a trois ans qu'elle était issue d'un don de gamètes. *« Je ne veux pas d'enfants, et je réfléchis à une stérilisation volontaire. Quand j'en ai parlé à ma mère, ça l'a bouleversée, et elle nous a révélé à mes frères jumeaux et à moi que nous étions nés grâce à des dons de spermatozoïdes »*, raconte la jeune femme.

Aurélie n'est pas du genre à verser dans le sentimentalisme, et ses mots se font durs lorsqu'elle évoque *« la politique nataliste de l'Etat »*, qui jusque-là permettait à des couples de devenir parents

grâce à un don sans se soucier des questionnements futurs des enfants sur leurs origines. « *Les gens n'arrivent pas à se mettre à notre place, je ressens une vraie injustice* », ajoute-t-elle.

Le fait d'ignorer si elle a des demi-frères ou sœurs dans la nature la hante, et plus encore l'idée de débiter un jour une relation amoureuse avec l'un d'eux. Alors elle vérifie régulièrement sa boîte aux lettres, épaulée par sa mère et par quelques amis. « *J'ai eu un accusé de réception de la Capadd. Je sais que je suis née d'un don réalisé au Cecos du Kremlin-Bicêtre [Val-de-Marne], que ce centre a fermé et que mon dossier a été transféré au Cecos de l'hôpital Cochin [Paris 14<sup>e</sup>]. Mais je ne sais pas s'ils n'ont pas retrouvé mon donneur, s'ils sont en train de le contacter pour savoir s'il est d'accord pour me transmettre ses données, s'il est mort... Chaque jour, je regarde mon courrier la boule au ventre.* »

De son côté, Olivier, 41 ans, s'est laissé tenter par un kit ADN interdit à l'achat en France mais que l'on peut se procurer facilement en ligne. Au terme d'une longue enquête généalogique qui l'a mené dans des cimetières, sur les traces de ses ancêtres du XVII<sup>e</sup> siècle, le directeur informatique parisien pense avoir réussi à identifier son géniteur. Il en est sûr « à 99 % ». « *A une période, la moitié de mes nuits étaient consacrées à cette recherche ADN, à ce puzzle de 500 000 pièces, décrit-il. Je lui ai envoyé un courrier, puis un deuxième, sans réponse. Je ne sais pas s'il est dans le déni, ou s'il craint de voir chambouler sa vie de famille...* »

Alors, comme Aurélie et Pauline, Olivier a écrit à la commission, espérant ainsi légitimer sa demande aux yeux de l'homme qui lui a donné 50 % de son patrimoine génétique. Comme beaucoup, il ne cherche pas un père, ni une famille. Il parle d'un équilibre à trouver, et de son caractère, de ses attitudes par moments si différentes de celles de ses parents. « *J'aimerais savoir qui je regarde à moitié lorsque je suis devant le miroir* », formule-t-il.

## **Secret de famille**

L'attente a déjà pris fin pour certains. Si la Capadd a été sollicitée spontanément par 366 « tiers donneurs » souhaitant consentir à la

transmission de leurs données, elle a aussi fait partir ses premières réponses pour les enfants nés par PMA. Le dossier de Charles, 33 ans, a été le premier à aboutir. Dans son enveloppe, le jeune homme a trouvé deux courriers, le premier indiquant une suite favorable à sa demande, le second avec le nom, le prénom, la date de naissance, la situation professionnelle et les motivations de son donneur. Charles a vécu la nouvelle comme une « *libération* », a-t-il déclaré sur France Inter. Et ne s'interdit pas d'entrer un jour en contact avec lui. Il a aussi conscience de sa chance : sur 60 donneurs identifiés au 1<sup>er</sup> juin par la commission, 9 seulement ont accepté de communiquer quelques informations les concernant ; 21 n'ont pas répondu, 19 sont morts, et 11 ont refusé de transmettre leurs données.

Nicolas fait partie de ceux qui ont essayé un refus, à la mi-avril. Dans le fond, il s'y attendait un peu. « *J'étais plus curieux qu'autre chose* », témoigne le trentenaire, qui a toujours senti que bien peu de choses le reliaient à son père. Sa mère s'est ouverte sur le secret de famille lorsqu'il avait 15 ans. Il a un temps imaginé « *séduire une infirmière du Cecos de Tours pour avoir accès à son dossier* », plaisante-t-il. En réalité, c'est une autre aventure familiale, toute naissante, qui l'occupe. Au printemps, alors qu'il se trouve sur une plage au Nicaragua, il reçoit un e-mail de 23andMe, l'un des leaders des tests ADN récréatifs. « *Je l'ouvre machinalement, parce que ça fait cinq ans que l'on me trouve des gens avec qui je partage 1 % ou 2 % de patrimoine génétique. Et là, je lis que j'ai un demi-frère qui s'appelle Benoît, avec lequel je partage 26,49 % d'ADN. Aucun doute n'est possible.* »

En quelques clics, l'entrepreneur retrouve son demi-frère sur les réseaux sociaux, lui écrit, ils s'appellent. « *Le plus fou, c'est qu'il ne savait pas qu'il était né grâce à un don !*, poursuit Nicolas. *J'ai senti que pas mal de choses prenaient soudain du sens dans sa vie.* » Leur rencontre, fin juin, à Paris, a été plus belle encore que ce qu'il avait envisagé : « *On a des histoires qui se ressemblent beaucoup, il vient d'un petit village, il est parti jeune de chez lui pour ses études, il a beaucoup voyagé et s'est expatrié. Je l'ai présenté à tous mes potes et ils l'ont adoré* », énumère Nicolas, encore

stupéfait de se sentir si proche de son demi-frère. Lorsqu'il pense à l'avenir, Benoît, avec qui il n'a que huit mois d'écart, fait partie du tableau. « *On avance à deux vers cette nouvelle page de nos vies. D'ailleurs, je vais investir dans sa boîte de cosmétiques, et je compte lui demander d'être témoin à mon mariage.* »

[Marine Durand](#)

[Contribuer](#)

Vous pouvez lire *Le Monde* sur un seul appareil à la fois

Ce message s'affichera sur l'autre appareil.

[Découvrir les offres multicomptes](#)

- Parce qu'une autre personne (ou vous) est en train de lire *Le Monde* avec ce compte sur un autre appareil.

Vous ne pouvez lire *Le Monde* que sur **un seul appareil** à la fois (ordinateur, téléphone ou tablette).

- Comment ne plus voir ce message ?

Si vous utilisez ce compte à plusieurs, [passez à une offre multicomptes](#) pour faire profiter vos proches de votre abonnement avec leur propre compte. Sinon, cliquez sur « » et assurez-vous que vous êtes la seule personne à consulter *Le Monde* avec ce compte.

- Vous ignorez qui d'autre utilise ce compte ?

Nous vous conseillons de [modifier votre mot de passe](#).

- Que se passera-t-il si vous continuez à lire ici ?

Ce message s'affichera sur l'autre appareil. Ce dernier restera connecté avec ce compte.

- Y a-t-il d'autres limites ?

Non. Vous pouvez vous connecter avec votre compte sur autant d'appareils que vous le souhaitez, mais en les utilisant à des moments différents.

Lecture restreinte

Votre abonnement n'autorise pas la lecture de cet article



Pour plus d'informations, merci de contacter notre service commercial.